

Délibération n° 2019-01-08

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 21 février 2019

Objet

Adhésion à
l'association SOS
Animaux

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Centre Culturel de la commune de Brassac-les-Mines sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

Rapporteur

VEISSIERE Bernard

Date de convocation

14 février 2019

**Date d'affichage du
compte rendu**

01 mars 2019

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 125
Présents : 81
Votants : 93
Pour : 93
Contre : 0
Abstentions : 0

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
		BRONNER Ulrich
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
MALLET Philippe (S)		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	
	GAUDRIAULT Damien	
		GOUEZEC Jean-François
	GREGORIS Cécile	GUEUGNOT Jean-Pierre
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
KAROUTZOS Christian		
LAMOUREUX Jean-François		LE GAL Claude
	LENEGRE Jean-Louis	
PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean	
	NICOLLET Michel	
SAUTEREAU Catherine (S)		PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		POMEL Michel
POULOSSIER Marie-Laure		RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre		TINET Georges
	TOULOUZE Michel	
VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie	

Absents ayant donné pouvoir (12) : ALETON Danielle à KAROUTZOS Christian, BARRÉ Annick à JAMON Marc, BOURGNE Françoise à PERRON Jean-Yves, CONTOUX Michel à DESGEORGES André, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, FRAISSE Pierre-Luc à FANJUL José, MONIET-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, RODDIER Gilles à BACQUET Jean-Paul, SALVINI Luc à BLANJARD Michel, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre, VARISCHETTI Martine à BARRAUD Bertrand.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, DABERT Jean-Claude, DYNDAIS Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JAFFEUX Sébastien, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia.

Absents (32) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BERTHELOT Pascal, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DUBESSY Florence, GARNAVAULT Philippe, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRÉGOIRE Nathalie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LANCRENON Maria, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

CONSIDÉRANT que l'association SOS Animaux, créée en 1993, a pour but de recueillir, protéger les animaux domestiques, chiens et chats, et assurer la gestion de la fourrière intercommunale et du refuge, ainsi que sensibiliser et informer la population, sur le périmètre composé des cantons d'Issoire, Champeix, Saint-Germain-Lembron, Jumeaux, Saint-Germain-l'Herm et Ardes-sur-Couze ;

CONSIDÉRANT qu'il y a actuellement 105 communes qui adhèrent à ce service, dont 89 communes du territoire de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que l'association SOS Animaux, située sur la commune du Broc (route du Breuil), accueille les chiens et chats égarés, et que c'est le seul refuge/fourrière entre Brioude et Clermont ;

CONSIDÉRANT qu'au-delà de la trentaine de bénévoles actifs, l'association compte quatre employés (1 CDI, 1 PEC, 1 CDD, 1 CA) pour la gestion et soins des animaux, les relations clientèles et les rendez-vous chez les vétérinaires ;

CONSIDÉRANT que cet équipement est unique à l'échelle du territoire d'API et qu'il remplit une réelle mission de service public ;

CONSIDÉRANT que 87 des 88 communes d'API y adhéraient en 2018 ;

CONSIDÉRANT le tableau indicatif sur les mouvements des animaux :

	2014			2015			2016		
	chiens	chats	total	chiens	chats	total	chiens	chats	total
Entrées fourrière	164	270	434	191	186	377	154	109	263
Retour propriétaires	74	5	79	106	13	122	70	12	82
Adoptions	108	179	287	126	193	319	91	172	263
Retour adoptions	5	1	6	7	2	9	8	2	10
FA	10	6	16	4	4	8	21	4	25
Abandons	49	11	60	28	13	41	21	6	27
Décès	4	33	37	6	61	67	9	46	55

CONSIDÉRANT que, dans un souci de simplicité et de stabilité et dans le cadre de l'exercice de la compétence « fourrière animale » devenue communautaire depuis le 1^{er} janvier 2019, il est proposé de valider la substitution de la communauté aux communes et l'adhésion d'API à l'association en lieu et place des communes ;

CONSIDÉRANT que le montant de la cotisation, identique au montant des cotisations 2018, est fixé à 0,65 € par habitant, soit une participation globale d'API à l'association de 36 951,20 € ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'adhérer à l'association SOS Animaux, domiciliée Route du Breuil – 63500 LE BROCC ;
- d'autoriser le versement de la cotisation à l'association SOS Animaux d'un montant de total de 0,65 € par habitant, soit 36 951,20 € pour l'année 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mandater les sommes correspondantes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 28/02/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/02/2019